

RÈGLEMENT INTERCLUBS FINALES REGIONALES 2026

Les modifications pour les Interclubs 2026 sont inscrites en rouge.

Objectif : permettre aux clubs dont les effectifs sont moindres de participer à cette fête collective en étant compétitifs et créer une première marche pour accéder aux niveaux supérieurs.

Application des règlements techniques des interclubs nationaux avec les précisions suivantes

PROGRAMME :

- **Un club pourra présenter 2 athlètes homme + 2 athlètes femmes** pour chaque épreuve individuelle, 1 relais 4X100m hommes, 1 relais 4X100m femmes et 1 relais 4x400m mixte.
- **La meilleure performance masculine et la meilleure performance féminine seront retenues dans chaque épreuve + les 3 relais.**
 - * **Epreuves :** celles des interclubs nationaux hommes et femmes sauf les relais 4X400m qui sont remplacés par un seul relais 4x400m mixte.

Hommes – 18 épreuves individuelles + relais 4X100m

Epreuves individuelles : 100m - 200m - 400m - 800m – 1500m - 3000m – 3000 steeple (91cm) - 110 haies - 400 haies - 5000m marche - Poids - Disque - Javelot - Marteau - Hauteur - Longueur – Triple saut - Perche.

Femmes– 18 épreuves individuelles + relais 4x100m.

Epreuves individuelles : 100m - 200m - 400m- 800m - 1500m - 3000m - 100 haies - 400 haies - 3000m marche – **2000m Steeple (76cm)** - Poids - Disque - Javelot - Marteau - Hauteur - Longueur - Triple-saut - Perche.

Relais 4x400m mixte : 2 femmes+2 hommes (dans cet ordre).

POSSIBILITE DE PARTICIPATION

- Tous les athlètes participeront aux courses de haies avec les hauteurs de haies de leur catégorie. Le 3000m steeple (0,91m), **sera autorisé pour les cadets. Les masters sont considérés comme des seniors.**
- Tous les athlètes utiliseront les engins de lancers de leur catégorie (**masters considérés comme des seniors**).
- Un athlète pourra participer à une course et un concours ou à 2 concours. Il pourra en outre prendre part à un seul relais, même s'il n'a fait aucune épreuve auparavant. Les clubs s'assureront que la programmation horaire leur permet les doubles participations, la règle des essais différés pouvant être appliquée.

Cotation : tous les classements s'effectueront à la Table Internationale IAAF (l'édition sera précisée chaque année, elle sera celle retenue dans Logica).

Total des cotations – 36 cotations : 36 individuelles et 3 relais

Qualification : les athlètes des catégories Masters, Seniors, U23, U20, U18, qualifiés au titre de leur club la veille du jour de la compétition y compris athlètes mutés et/ou étrangers (pas de limitation de nombre).



REGLEMENTS TECHNIQUES DES EPREUVES

Toutes les dispositions des règlements internationaux et des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec les précisions suivantes :

- **Courses individuelles en couloir et relais** : En fonction des installations (6 ou 8 couloirs) et du nombre de participant(e)s, une ou deux courses seront organisées pour les hommes et une ou deux courses pour les femmes.
- **Courses individuelles en ligne** : Il y aura une seule course pour les hommes et une seule course pour les femmes.

Disposition supprimée :

Les U18 seront autorisés à participer à une seule course d'une distance égale ou supérieure à 200 m dont relais 4x400 m. Un U18 a la possibilité de prendre part à une épreuve de 200 m ou d'une distance supérieure, ainsi qu'au relais 4x100 m (mais pas au 4x400m), ou bien à l'épreuve soit du 100 m ou du 100/110 m haies et à un des 2 relais (4x100 m ou 4x400m).

Nouvelle disposition :

Les athlètes U18 sont désormais autorisés à doubler une course avec un relais, sans restriction sur la distance.

- **Marche** : il y aura une épreuve femmes et une épreuve hommes - sauf décision du Juge Arbitre motivée par le nombre de participants.
- **Lancers** : 4 essais pour chaque concurrent(e). Poids, Disque, Javelot, Marteau : les athlètes lanceront par catégorie, de l'engin le plus léger au plus lourd.
- **Sauts de distances** : 4 essais pour chaque concurrent(e). Triple saut planche 7m, 9m, 11m en féminines ; 7m, 9m, 11m, 13m en masculins.

Pour le triple saut, dans chaque concours masculin et féminin, l'ordre de passage des athlètes, initialement fixé par tirage au sort, sera respecté en fonction du choix de la planche d'appel.

- **Sauts avec barres** (Perche et Hauteur) :
Perche 1^{ère} barre :
Féminines : 1m80 et montée de 20 en 20 cm jusqu'à 3m00 puis de 10 en 10cm Masculins : 2m40 et montée de 20 en 20 cm jusqu'à 4m00 puis de 10 en 10 cm

Pour tout concours débutant à une hauteur inférieure, chaque concurrent(e) aura droit à une seule hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 20cm et sous réserves des possibilités matérielles.

Un concurrent restant seul en compétition pourra demander la hauteur de son choix même si celle-ci ne figure dans la progression de la montée de barre. En cas d'ex æquo pour la première place, il n'y aura pas de barrage.

Durant la totalité du concours, le temps accordé à un même athlète, à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser 1 minute, sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 3 minutes. Les dispositions de la règle de compétition WA 180.17 dans le cas où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.



Hauteur 1^{ère} barre :

Féminines : 1m20 et montées de 10 en 10 cm jusqu'à 1m40 puis de 5 en 5cm Masculins : 1m40 et montée de 10 en 10cm jusqu'à 1m60 puis de 5 en 5cm

Pour tout concours débutant à une hauteur inférieure, chaque concurrent(e) aura droit à une seule hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 10cm et sous réserves des possibilités matérielles.

Un concurrent restant seul en compétition pourra demander la hauteur de son choix même si celle-ci ne figure dans la progression de la montée de barre. En cas d'ex æquo pour la première place, il n'y aura pas de barrage.

Durant la totalité du concours, le temps accordé à un même athlète, à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser 1 minute, sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 2 minutes. Les dispositions de la règle de compétition WA 180.17 dans le cas où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.

Dispositions communes au saut en longueur, au triple saut et aux 4 lancers :

Il n'y aura qu'un seul concours, quel que soit le nombre de clubs en présence, tous les concurrents auront droit à **6 essais**.

JURY : 7 officiels dont au minimum 4 juges de niveau 2. Un juge de niveau 2 peut être remplacé par 2 juges de niveau 1. 300 pts de pénalité par juge manquant

Intégration des Jeunes Juges : la qualification du jeune juge vaudra comme celle d'un juge, ex : un jeune juge régional vaudra comme un juge régional etc.

Les officiels inscrits dans une épreuve de l'interclub doivent être remplacés durant toute la durée de leur absence par un licencié pouvant effectuer les mêmes opérations d'officiel. Cela doit se faire en accord avec le chef du jury.

Horaires :

L'organisateur établit l'horaire en tenant compte de la recommandation suivante, relative à l'ordre des courses et le soumet au Délégué Technique CSO LANA :

Marche - 400m haies - 400m - 800m - 200m - 1500m - 110m haies/ 100m haies -100 m – 2000m steeple (76cm) - 3000m steeple (91cm) - 3000m - 4x100m - 4x400m.

En cas de divergences, la CSO Régionale prendra toutes décisions utiles.

Qualification des athlètes :

Pourront seuls concourir au titre de leur club les athlètes des catégories Masters, Seniors, U23, U20, U18, licenciés au titre de leur club au plus tard la veille du jour de la compétition.

Le nombre d'athlètes mutés ou/et étrangers, en application des dispositions définies à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA, est limité dans une équipe à : 8 athlètes (hommes ou Femmes).

Les athlètes de nationalité étrangère attestant de 4 années révolues et consécutives de licence dans leur club sont considérés comme pleinement intégré au club et ne rentreront pas dans le décompte des 8 athlètes mutés/étrangers.



Si plus de 8 athlètes mutés et/ou étrangers d'un même club participent, le total des points correspondant aux performances pour ces athlètes seront retranchés à son total (y compris si besoin en relais)

Les clubs disputant les finales de Nationale 2 devront respecter toutes les dispositions du présent article.

Le responsable désigné du club devra remettre, une heure avant le début de la réunion, au délégué Technique, la composition d'équipe prévisionnelle et toutes les corrections qui lui ont été apportées.

Le délégué CSO interdira la participation à tout athlète qui ne sera pas en mesure de prouver sa qualification au club au plus tard à la date fixée au §1104.4.1, ou de présenter une pièce d'identité.

Montée/Descente :

Les 2 meilleurs totaux de la ligue pourront accéder à la Nationale 2 B en 2027.





Ligue d'Athlétisme
Nouvelle-Aquitaine
Maison régionale des sports
2 avenue de l'Université
33400 Talence
FRANCE



iana@athlelana.fr



05 57 00 11 50

Association n°1021 déclarée le 01/03/1921 JO. P. 12616 du 23/12/1971 N° de SIRET : 781 849 799 00056 Code APE : 9312Z